



L'AUTOCONSOMMATION, UN LEVIER DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

A l'échelle des territoires, l'autoconsommation représente un réel enjeu que doivent s'approprier les collectivités avec l'appui des entreprises.

La transition énergétique et la transformation digitale que notre société engage vont modifier en profondeur nos écosystèmes énergétiques. Nous serons davantage « consom'acteurs » et producteurs d'énergie.

L'autoconsommation est particulièrement avantageuse pour les secteurs tertiaire et industriel, compte tenu de leur profil de consommation, essentiellement diurne, et du montant de leur facture électrique.

Il s'agit d'un levier efficace pour réduire la consommation énergétique et répondre aux exigences du décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.

UNE ÉQUATION ÉCONOMIQUE QUI DEMANDE UNE PROJECTION SUR LE LONG TERME

Le photovoltaïque en autoconsommation dans les bâtiments repose sur un modèle économique très capitalistique. Néanmoins cet investissement important se rentabilise sur plusieurs années (entre 7 et 15 ans selon les cas) grâce aux économies de charge réalisées sur la facture.

Dans un contexte d'augmentation continue des prix de l'électricité, l'autoconsommation permet de sécuriser une partie de ses approvisionnements en énergie à un coût fixe, sur une trentaine d'années.

DE LA CONCEPTION À L'EXPLOITATION

La mise en œuvre de projets d'autoconsommation implique des compétences en ingénierie, en études, la réalisation des travaux, la maintenance et l'exploitation de ces solutions. Les entreprises de la transition énergétique et numérique regroupées au sein du SERCE ont une réelle valeur ajoutée dans ces nouveaux modes de consommation de l'électricité.

Elles mènent depuis plusieurs années une réflexion sur des modèles énergétiques décentralisés et bénéficient déjà de retours d'expériences concrets. Intégrateurs de solutions, elles accompagnent les maîtres d'ouvrage sur toute la durée du projet en proposant des montages financiers innovants (leasing, Contrat de Performance Énergétique, Certificat d'Economie d'Énergie, tiers financement...).



L'AUTOCONSOMMATION, LE PREMIER PAS VERS LES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES DÉCENTRALISÉS DE DEMAIN

Associée au numérique, l'électricité permet déjà de répondre à l'évolution des besoins en proposant des solutions « connectées » et intelligentes offrant de nouveaux services en termes d'usages, dans les territoires ruraux aussi bien qu'urbains.



En conformité avec les engagements pris en faveur du climat au niveau européen et national, les secteurs du transport et du bâtiment vont se désengager des énergies fossiles au profit de solutions électriques. En effet de nouvelles consommations électriques vont émerger dans les bâtiments : recharge de véhicule électrique, data centers, pompes à chaleur notamment.

Sachant qu'un véhicule individuel reste 90 % de son temps immobilisé, à proximité d'un bâtiment, l'autoconsommation pourrait représenter le futur carburant de nos flottes automobiles.

UNE OPTIMISATION DE L'ÉNERGIE À LA MAILLE DU BÂTIMENT...

On comprend dès lors l'intérêt de pouvoir produire de l'électricité à la maille d'un bâtiment, d'autant plus que la capacité de stockage représenté par la batterie des véhicules permettra de lisser les pointes de production et de consommation électriques, dans le cadre d'échanges bidirectionnels.

Deux valorisations seront alors possibles :

- absorption de toute ou partie de la production d'électricité photovoltaïque par la flotte électrique lorsque la consommation du bâtiment est réduite (inoccupation du bâtiment) ;
- restitution de l'énergie depuis les véhicules vers les bâtiments durant les pointes de consommation (ex. pic hivernal).

...OU À LA MAILLE DU TERRITOIRE

Des nouvelles boucles locales d'énergie électriques associant producteurs et consommateurs vont émerger avec la multiplication des opérations d'autoconsommation collective. Celles-ci devront s'appuyer sur des logiciels de supervision et de management de l'énergie, conçus et mis en œuvre par des experts aux compétences multitechniques (courants forts, courants faibles, etc.).

La capacité des entreprises du SERCE à s'engager sur le long terme, leur expertise technique, leur présence territoriale et leur maîtrise du risque leur donnent la légitimité pour piloter ces projets dans leur ensemble et dans la durée.

LE SERCE - LES ENTREPRISES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE



Le SERCE représente les entreprises qui ont contribué aux grandes étapes de la modernisation de notre pays, de l'électrification à la transition écologique et numérique. Le SERCE regroupe 260 entreprises de toutes tailles (PME, ETI et groupes), soit près de 300 000 emplois directs et indirects, qui conçoivent et déploient des solutions innovantes en matière de réseaux, d'infrastructures numériques et industrielles, de ville et bâtiment intelligents

Plus précisément, cela concerne :

- la conception, le déploiement et l'entretien de réseaux d'énergie ou de télécommunication (tels que la fibre optique) ;
- la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des systèmes énergétiques des bâtiments (éclairage, production et autoconsommation, mobilité électrique, ventilation-climatisation, pilotage des installations...), des équipements urbains (éclairage public, éco-mobilité, video protection, supervision,...) ou des process industriels.

Elles répondent ainsi aux enjeux énergétiques, environnementaux et sociétaux en permettant économies d'énergie, réduction des coûts de fonctionnement et nouveaux usages.

(CA France : 20 Mds € / 7,1 Mds € Hors France).